



HAL
open science

Version d'auteur : "Notes de synthèse sur l'église paroissiale, le presbytère et la maison du receveur des douanes de Saint-Laurent-du-Maroni (Guyane)"

Caroline Carlon

► **To cite this version:**

Caroline Carlon. Version d'auteur : "Notes de synthèse sur l'église paroissiale, le presbytère et la maison du receveur des douanes de Saint-Laurent-du-Maroni (Guyane)". [Rapport de recherche] Caroline Carlon, consultante en recherches historiques; Cabinet Bortolussi, ACMH. 2013. hal-03824475

HAL Id: hal-03824475

<https://hal.science/hal-03824475v1>

Submitted on 26 Oct 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Notes de synthèse sur l'église paroissiale, le presbytère et la maison du receveur des douanes de Saint-Laurent-du-Maroni (Guyane)

N.B : Version d'auteur, document de travail. Il s'agit de plusieurs notes de synthèse réalisées pour le cabinet Pierre Bortolussi, ACMH en 2013-2014. Les photographies ont été faites par les soins de l'auteur aux ANOM ainsi qu'aux Archives Départementales de Guyane.

L'église paroissiale de Saint-Laurent-du-Maroni.



Caroline Carlon

L'histoire de Saint-Laurent-du-Maroni est indissociable de celle du bagne du Maroni et de la commune pénitentiaire de Saint-Laurent à laquelle le bagne a donné naissance.

Les premiers transports de condamnés arrivent sur le site en 1854 et le gouverneur de Guyane Auguste-Laurent Baudin le dénomme Saint-Laurent-du-Maroni le 21 février 1858.

Dès les années 1880, la concentration de l'Administration pénitentiaire sur ce territoire est réclamée¹. Elle doit tripler les effectifs de condamnés du Maroni et entraîner le transfert de tout l'appareil administratif de l'Administration pénitentiaire. Une nouvelle ville va être construite pour et par le bagne. Ces travaux, pour la plus grande partie, se feront de 1895 à 1909.

Les établissements du Maroni, définis par les décrets du 30 mai 1860, 16 mars 1880 et 24 mars 1887, constituent un groupement spécial, placé sous l'autorité du gouverneur de la Guyane, administré par le directeur de l'Administration pénitentiaire, assisté du sous-directeur, du commandant supérieur du Maroni et du commandant du dépôt de la relégation de Saint-Jean-du-Maroni². La commune n'a aucune autonomie par rapport à l'Administration pénitentiaire toute puissante.

Dans les années 1860, le Génie édifie encore quelques bâtiments mais par la suite toutes les constructions sont réalisées par l'Administration pénitentiaire en utilisant les corvées des transportés.

Les grands travaux vont être mis en chantier après la publication des rapports de l'ingénieur des travaux publics Fontaneilles qui font état du délabrement général des édifices existants et annoncent de nouveaux travaux³. Fontaneilles présidera à la reconstruction des bâtiments existants et à la construction du nouveau Saint-Laurent.⁴

¹ ANOM H 2023 : Concentration de la transplantation, 1871-1889.

² ANOM H 5181 : Concentration du Maroni, 1899.

³ ANOM TP, carton 977, dossier 16, 1899; TP, carton 467, dossier 9, 1899.

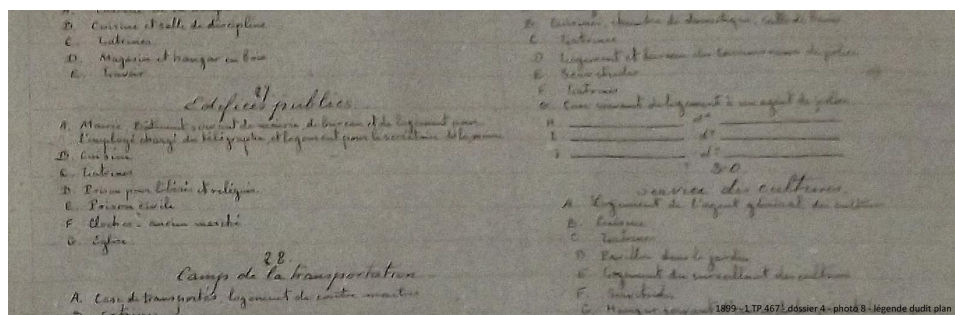
⁴ ANOM 1 PL 1618 (photo 2), plan de Saint Laurent du Maroni, 1905, extrait du TP 467, dossier 8, 1905.



Les premières constructions de Saint-Laurent se font selon un plan précis qui doit séparer de façon nette le bagne, la ville coloniale du quartier officiel des bureaux et logements de l'administration : le camp de la transportation est édifié près du fleuve ; en aval, on trouve le quartier officiel qui regroupe les logements des fonctionnaires, l'hôpital et les bâtiments administratifs ; au sud-ouest, le fleuve sépare la ville coloniale du pénitencier⁵.



⁵ ANOM TP, carton 467, dossier 4 (photos 8, 10, 12, 13, 14 et 16), plan de Saint-Laurent-du-Maroni, 1899.



Le quartier officiel se distingue de la ville coloniale par son plan en damiers et son architecture soignée, bien qu'uniforme. Les bâtiments de Saint-Laurent ne sont pas dessinés par des architectes mais par des agents du service des travaux publics à partir de recueils de modèles du ministère des Colonies⁶. Tous les bâtiments officiels sont construits en bordure de l'actuelle rue du Lieutenant-colonel Chandon qui sépare le quartier officiel de la ville coloniale. Les bâtiments officiels et les maisons des fonctionnaires sont édifiés en retrait de la voie publique, au centre de jardins clos de grilles ou de claustra en brique.

En effet, vers la fin du XIX^e siècle, se développe au ministère des Colonies une réflexion sur les constructions propres aux Européens vivant sous un climat tropical, d'où, à Saint-Laurent, l'emploi du pilotis, l'importance donnée à la ventilation des édifices par les hauts plafonds et les vérandas non interrompues sur toutes les pièces.

En ce qui concerne les matériaux, de 1894 à 1899, sous la direction de Fontaneilles, le pan de fer importé de métropole avec remplissage en briques fabriquées sur place par les bagnards est le matériau de construction privilégié. Le Comité des travaux publics préfère un autre type de logement avec structure métallique, les « cases Paris ». L'Administration pénitentiaire, choisit, quand à elle, la construction en brique avec chaînes en brique, moins onéreuse, car produite sur place par une main-d'œuvre gratuite.

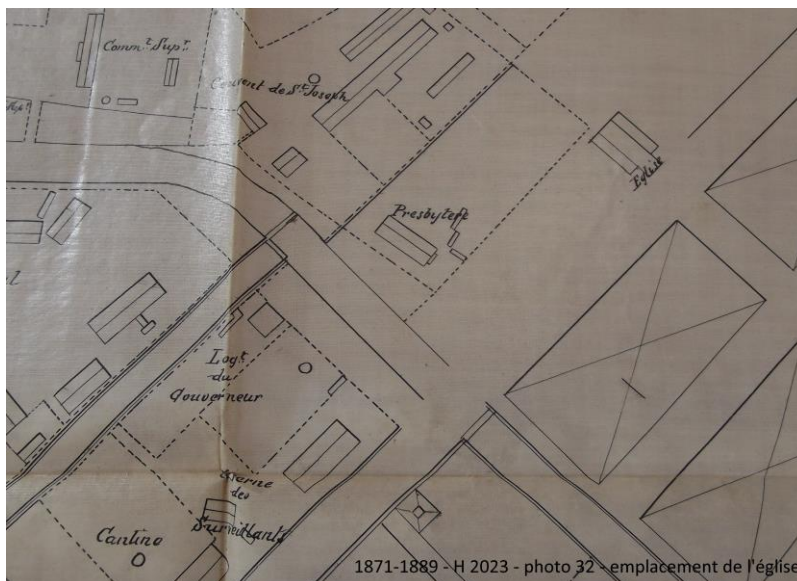
L'église de Saint-Laurent-du-Maroni

Une première chapelle fut édifée, à Saint-laurent-du-Maroni, en 1857, puis remplacée, entre 1868 et 1872, par une nouvelle chapelle construite parallèlement aux îlots de la ville coloniale, à l'emplacement de l'actuelle mairie. En 1880, Saint-Laurent devient une commune et, par voie de conséquence, sa chapelle prend le titre d'église paroissiale. Cet édifice est

⁶ ANOM H 65, petit atlas des bâtiments de l'établissement de Saint-Laurent-du-Maroni, 1895.

Caroline Carlon

remplacé en 1895 par l'église actuelle, un bâtiment en fer et brique, se dressant à la limite du quartier officiel et de la ville coloniale, sur l'axe principal, l'avenue Félix Eboué⁷.



Ce nouvel édifice est constitué de trente-six piliers de fonte avec chapiteaux posés sur un soubassement de granite rempli de briques. La fausse voûte de la nef est constituée d'un lambris légèrement cintré. A l'origine, l'église était entourée d'une galerie extérieure juchée sur des colonnes en fonte typique des bâtiments coloniaux. Cette galerie fut fermée en 1912.

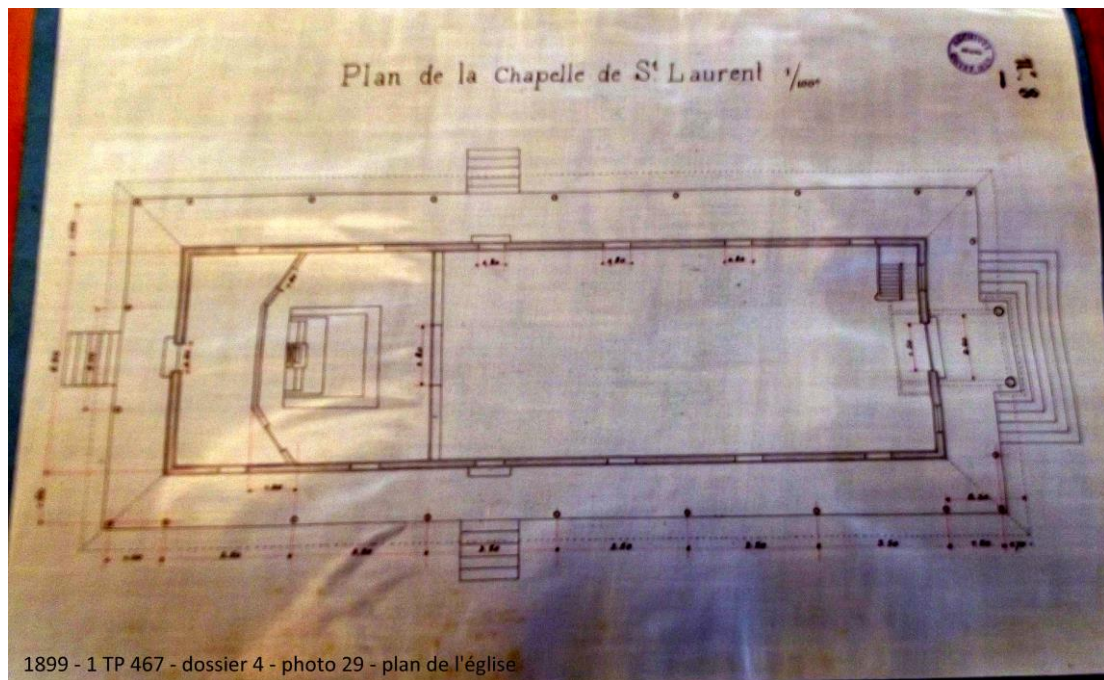
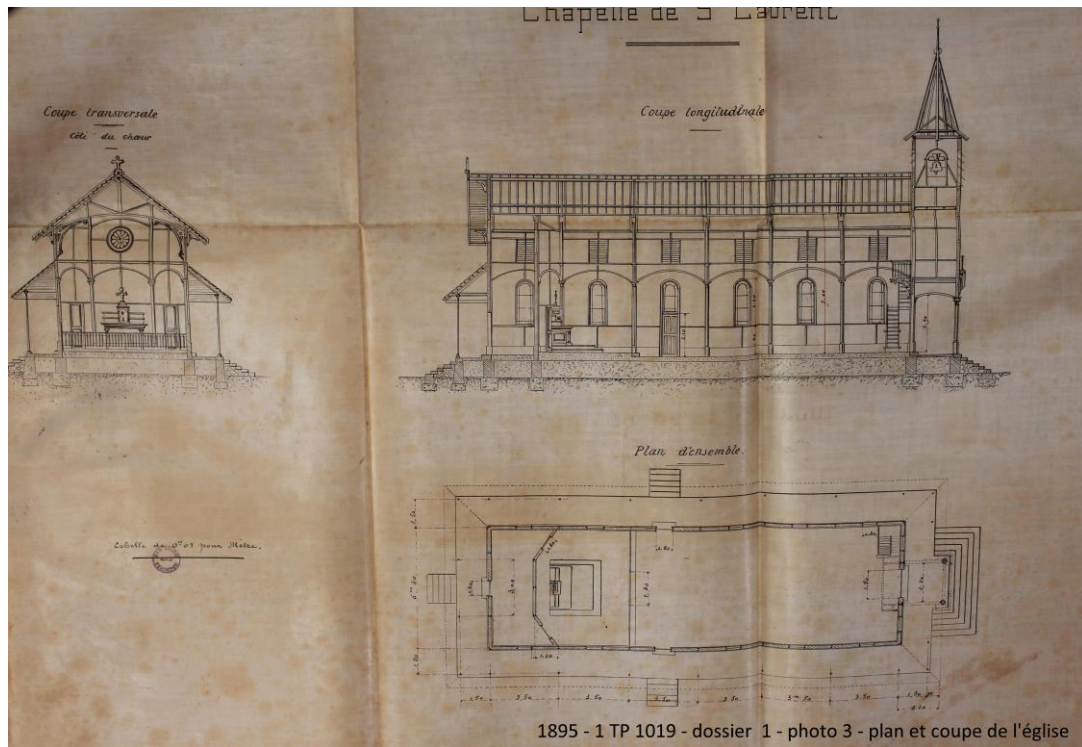
⁷ ANOM TP carton 1019, dossier 1 (photo 3), coupe longitudinale et plan d'ensemble de la chapelle Saint-Laurent, 1895.

ANOM TP carton 467, dossier 9 (photos 91, 96, 98, 99, 108, 113), coupe et plan d'ensemble de la chapelle.

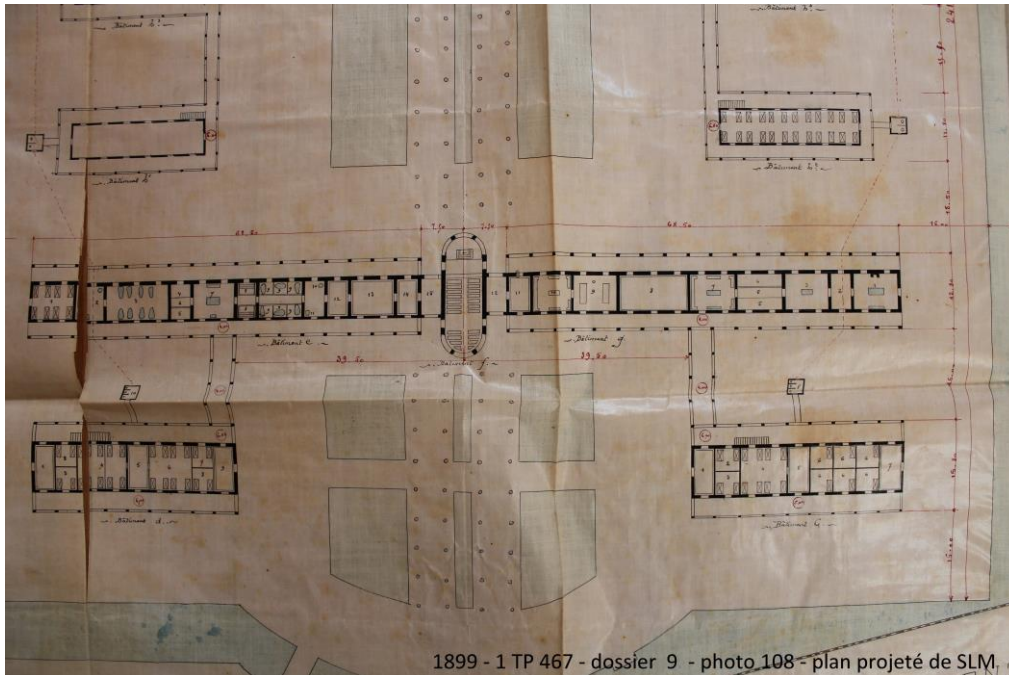
ANOM TP carton 467, dossier 4 (photos 91 et 108), localisation de la chapelle sur le plan de Saint-Laurent, 1899.

ANOM TP carton 467, dossier 4 (photo 29), plan de la chapelle, 1899.

ANOM TP carton 467, dossier 4 (photo 13), vue de l'église, 1899.

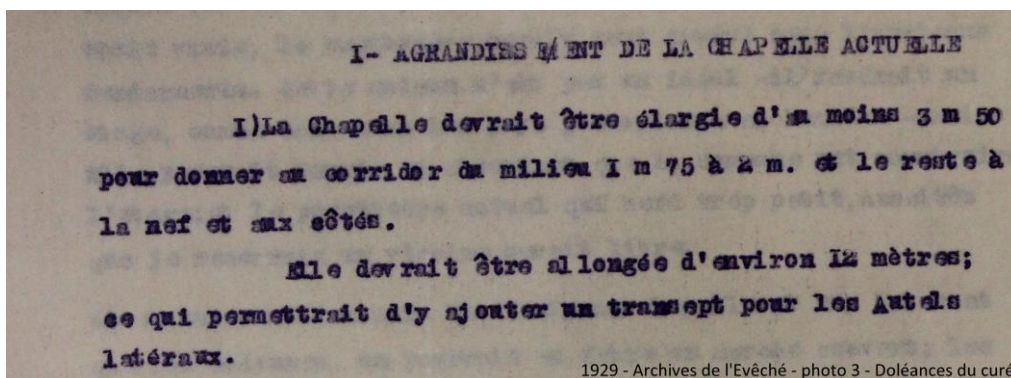


Au début du XX^e siècle, de nouveaux projets voient le jour visant à l'amélioration du tissu urbain de Saint-Laurent, et une extension de l'église est prévue.



1899 - 1 TP 467 - dossier 9 - photo_108 - plan projeté de SLM

Dans le premier quart du XXe siècle, dès l'immédiat après-guerre, des inquiétudes se font jour au sujet du manque de place pour les fidèles dans l'église jugée trop petite. Dans une lettre du 15 février 1929, le desservant s'adresse au directeur de l'Administration Pénitentiaire pour lui exposer ses doléances.⁸



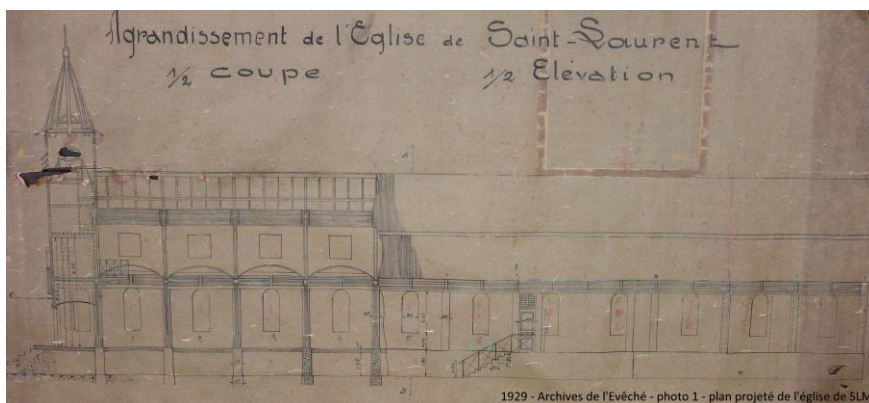
1929 - Archives de l'Evêché - photo 3 - Doléances du curé

Dans l'église, il n'y a pas de place pour les autels latéraux, pour les confessionnaux et dans le chœur pas de place pour le trône de l'évêque ; la place réservée aux enfants, de 12 m² est insuffisante, celle réservée aux adultes l'est aussi. Quant au site, il est jugé trop bruyant : les voitures passent dans la rue, les camelots s'égosillent, les enfants crient dans le square proche, sans parler des chiens qui ne prennent pas conscience du caractère sacré du lieu. Le curé fait donc une demande d'agrandissement de l'édifice, qui consisterait à rallonger de 12 M et

⁸ Archives de l'Evêché, non coté, doléances du curé, photos 1 à 5.

Caroline Carlon

élargir de 3 m 50, ou de construction d'une nouvelle église sur le site du marché, ce qui aurait sa faveur⁹. Dans une lettre du 22 mars 1929 à son évêque, il l'informe des réponses qu'il a obtenues : construire une nouvelle église avec une forte contribution financière de la paroisse, ou laisser l'Etat, à qui l'église appartient, payer les frais. Le curé se désole que les commerçants de Saint-Laurent-du-Maroni, qu'il considère comme tous francs-maçons, avec lesquels il entretient des rapports conflictuels, ne veuillent pas lui prêter assistance. Il se résigne donc à demander un agrandissement de l'édifice qui ne verra jamais le jour.¹⁰



⁹ Archives de l'évêché, non coté, église de SLM, photos 1 à 7.

¹⁰ Archives de l'évêché, non coté, agrandissement église de SLM, photos 1 à 4.

Le presbytère de l'église paroissiale de **Saint-Laurent-du-Maroni**

L'histoire de Saint-Laurent-du-Maroni est indissociable de celle du bagne du Maroni et de la commune pénitentiaire de Saint-Laurent à laquelle le bagne a donné naissance.

Les premiers transports de condamnés arrivent sur le site en 1854 et le gouverneur de Guyane Auguste-Laurent Baudin le dénomme Saint-Laurent-du-Maroni le 21 février 1858.

Dès les années 1880, la concentration de l'Administration pénitentiaire sur ce territoire est réclamée¹¹. Elle doit tripler les effectifs de condamnés du Maroni et entraîner le transfert de tout l'appareil administratif de l'Administration pénitentiaire. Une nouvelle ville va être construite pour et par le bagne. Ces travaux, pour la plus grande partie, se feront de 1895 à 1909.

Les établissements du Maroni, définis par les décrets du 30 mai 1860, 16 mars 1880 et 24 mars 1887, constituent un groupement spécial, placé sous l'autorité du gouverneur de la Guyane, administré par le directeur de l'Administration pénitentiaire, assisté du sous-directeur, du commandant supérieur du Maroni et du commandant du dépôt de la relégation de Saint-Jean-du-Maroni¹². La commune n'a aucune autonomie par rapport à l'Administration pénitentiaire toute puissante.

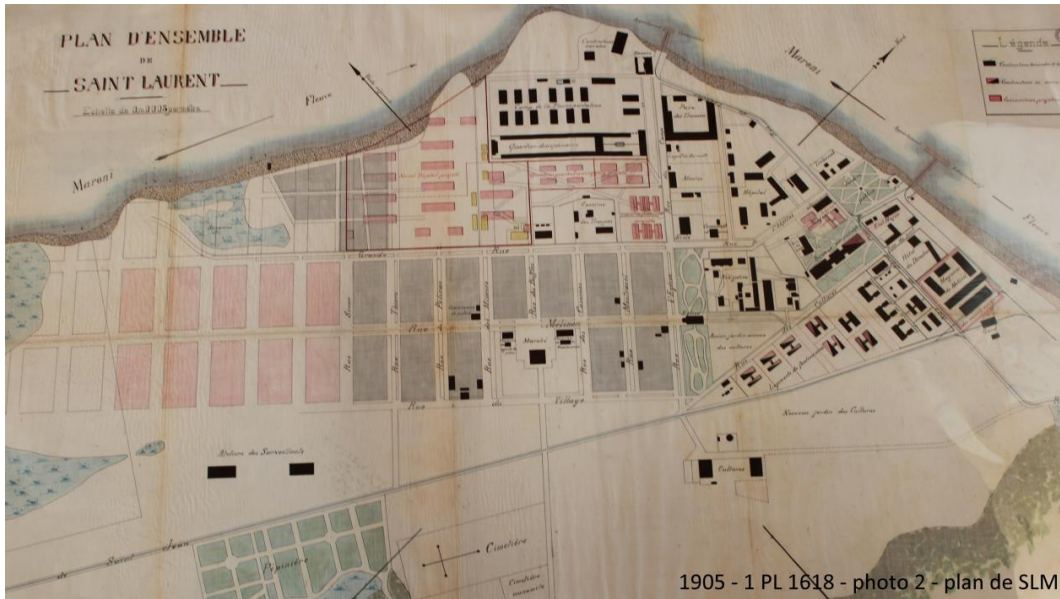
Dans les années 1860, le Génie édifie encore quelques bâtiments mais par la suite toutes les constructions sont réalisées par l'Administration pénitentiaire en utilisant les corvées des transportés. Les grands travaux vont être mis en chantier après la publication des rapports de l'ingénieur des travaux publics Fontaneilles qui font état du délabrement général des édifices existants et annoncent de nouveaux travaux¹³. Fontaneilles présidera à la reconstruction des bâtiments existants et à la construction du nouveau Saint-Laurent.¹⁴

¹¹ ANOM H 2023 : Concentration de la transplantation, 1871-1889.

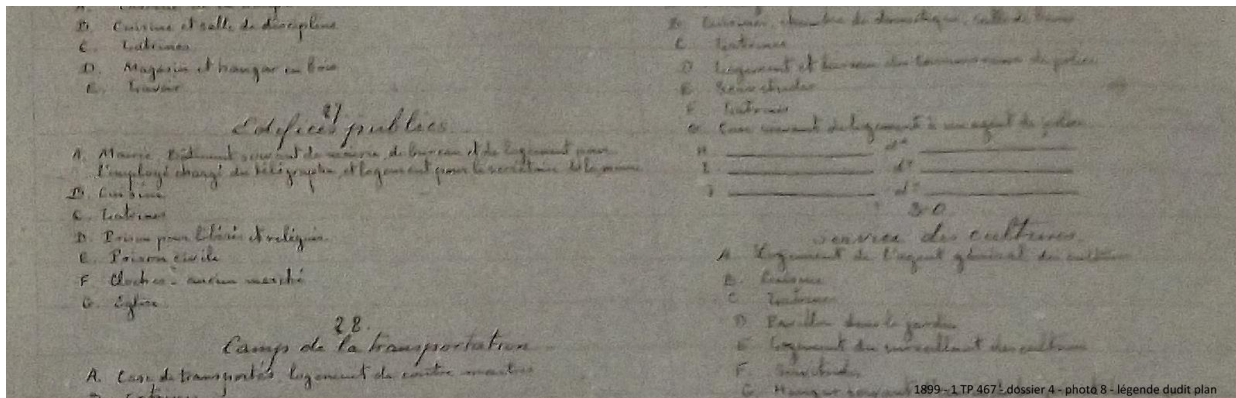
¹² ANOM H 5181 : Concentration du Maroni, 1899.

¹³ ANOM TP, carton 977, dossier 16, 1899 et TP, carton 467, dossier 9, 1899.

¹⁴ ANOM 1 PL 1618 (photo 2), plan de Saint Laurent du Maroni, 1905, extrait du TP 467, dossier 8, 1905.



Les premières constructions de Saint-Laurent se font selon un plan précis qui doit séparer de façon nette le bagne, la ville coloniale du quartier officiel des bureaux et logements de l'administration. Le camp de la transportation est édifié près du fleuve. En aval, on trouve le quartier officiel qui regroupe les logements des fonctionnaires, l'hôpital et les bâtiments administratifs ; au sud-ouest, le fleuve sépare la ville coloniale du pénitencier¹⁵.



¹⁵ ANOM TP, carton 467, dossier 4. Plan de Saint-Laurent-du-Maroni, 1899.



1899 - 1 TP 467 - dossier 4 - photo 10 - détail plan de SLM

Le quartier officiel se distingue de la ville coloniale par son plan en damiers et son architecture soignée, bien qu'uniforme. Les bâtiments de Saint-Laurent ne sont pas dessinés par des architectes mais par des agents du service des travaux publics à partir de recueils de modèles du ministère des Colonies¹⁶. Tous les bâtiments officiels sont construits en bordure de l'actuelle rue du Lieutenant-colonel Chandon qui sépare le quartier officiel de la ville coloniale. Les bâtiments officiels et les maisons des fonctionnaires sont édifiés en retrait de la voie publique, au centre de jardins clos de grilles ou de claustra en brique.

En effet, vers la fin du XIX^e siècle, se développe au ministère des Colonies une réflexion sur les constructions propres aux Européens vivant sous un climat tropical, d'où, à Saint-Laurent, l'emploi du pilotis, l'importance donnée à la ventilation des édifices par les hauts plafonds et les vérandas non interrompues sur toutes les pièces. En ce qui concerne les matériaux, de 1894 à 1899, sous la direction de Fontaneilles, le pan de fer importé de métropole avec remplissage en briques fabriquées sur place par les bagnards est le matériau de construction privilégié. Le Comité des travaux publics préfère un autre type de logement avec structure métallique, les « cases Paris ». L'Administration pénitentiaire, choisit, quand à elle, la construction en brique avec chaînes en brique, moins onéreuse, car produite sur place par une main-d'œuvre gratuite.¹⁷

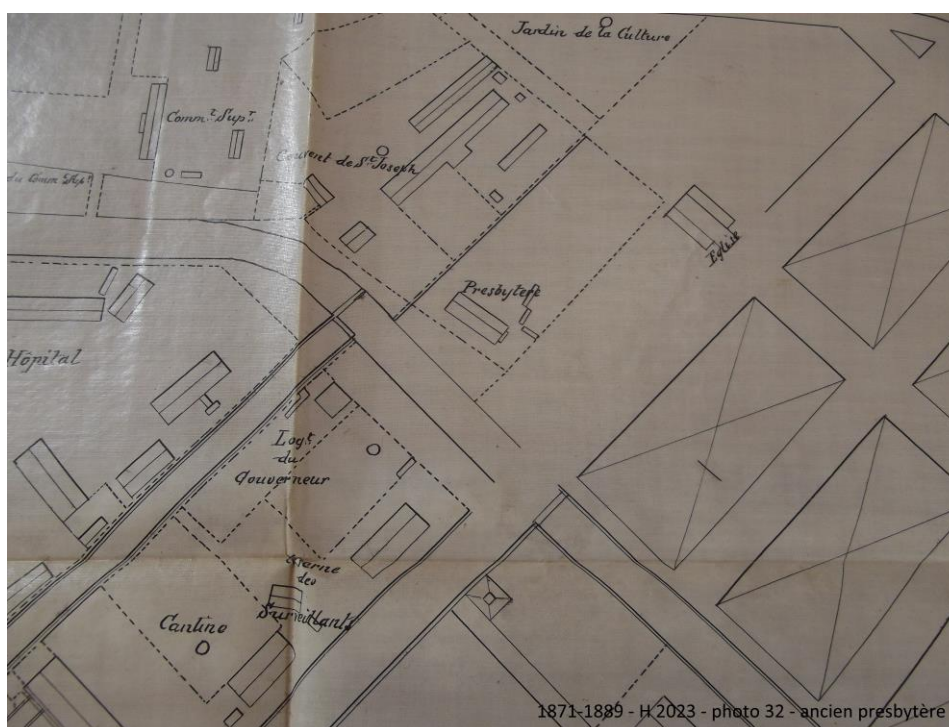
¹⁶ ANOM H 65, petit atlas des bâtiments de l'établissement de Saint-Laurent-du-Maroni, 1895.

¹⁷ ANOM 1 TP 977, dossier 16 (photos 3 à 34) : rapport Fontaneilles, 1899.

Le nouveau presbytère de Saint-Laurent-du-Maroni

Une première chapelle fut édifée, à Saint-laurent-du-Maroni, en 1857, puis remplacée, entre 1868 et 1872, par une nouvelle chapelle construite parallèlement aux îlots de la ville coloniale, à l'emplacement de l'actuelle mairie. En 1880, Saint-Laurent devient une commune et, par voie de conséquence, sa chapelle prend le titre d'église paroissiale. Cet édifice est remplacé en 1895 par l'église actuelle, un bâtiment en fer et brique, que Fontaneilles juge assez réussi, comme type de construction coloniale.¹⁸ Le bâtiment se dresse à la limite du quartier officiel et de la ville coloniale, sur l'actuelle avenue Félix Eboué.¹⁹

En 1899, le bâtiment qui sert de presbytère est situé en face de l'église, à l'angle des rues actuelles Lieutenant-Colonel Chandon et Félix Eboué, à l'entrée de la ville coloniale, et menacé de ruine.²⁰



1871-1889 - H 2023 - photo 32 - ancien presbytère

¹⁸ ANOM H 1240, (photos 38 à 41), budget des travaux du Maroni, 1861-1905. Rapport de l'inspecteur des TP, 1898.

¹⁹ ANOM TP carton 1019, dossier 1 (photo 3), coupe longitudinale et plan d'ensemble de la chapelle Saint-Laurent, 1895.

ANOM TP carton 467, dossier 9 (photo 99), coupe et plan d'ensemble de la chapelle.

ANOM TP carton 467, dossier 4 (photos 91 et 108), localisation de la chapelle sur le plan de Saint-Laurent, 1899.

ANOM TP carton 467, dossier 4 (photo 18), plan de la chapelle, 1899.

ANOM TP carton 467, dossier 4 (photo 13), photos : vues de l'église, 1899.

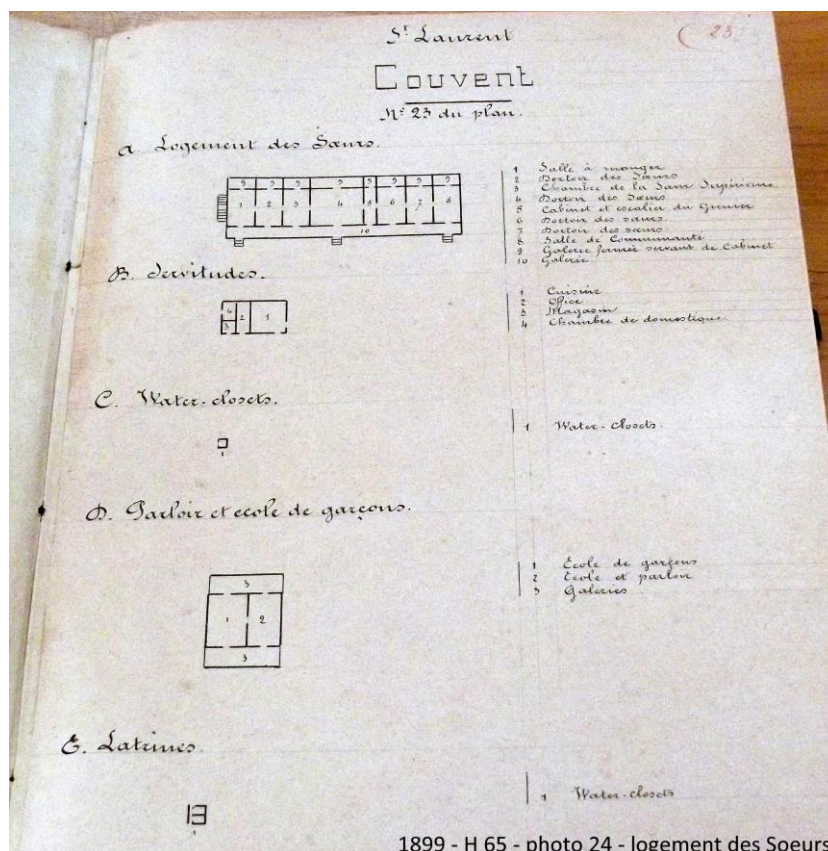
²⁰ ANOM H 2023 (photo 32), concentration de la transplantation (1871-1889). Ancien presbytère.

Caroline Carlon

Ce bâtiment est mentionné dans le plan de 1899²¹ comme étant noté en A23, ce qui correspond au logement des Sœurs ainsi qu'au dépôt des femmes de relégués.



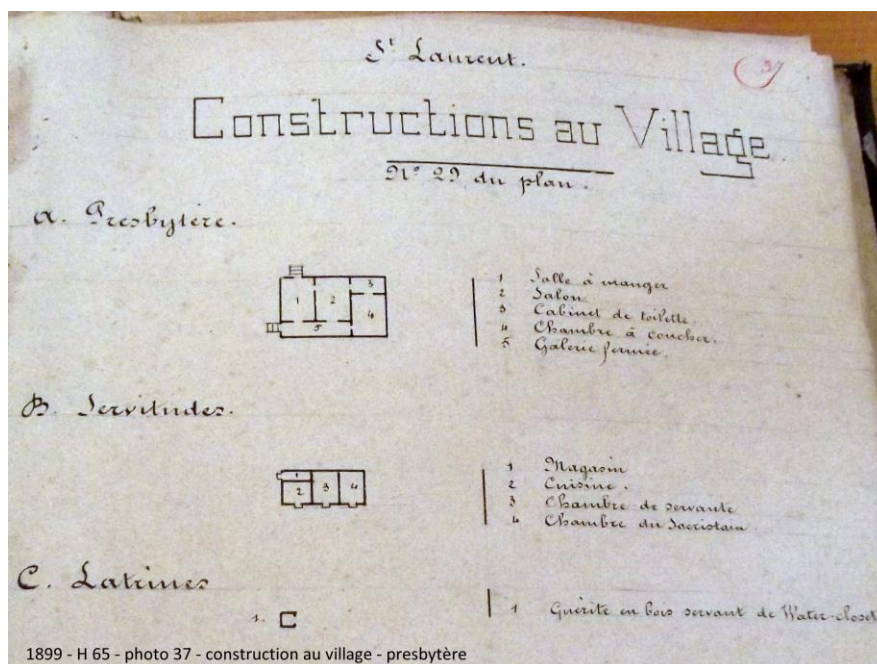
On peut trouver le plan détaillé de cet édifice dans le carton H 65 qui condense l'Atlas des établissements pénitentiaires du Maroni.²²



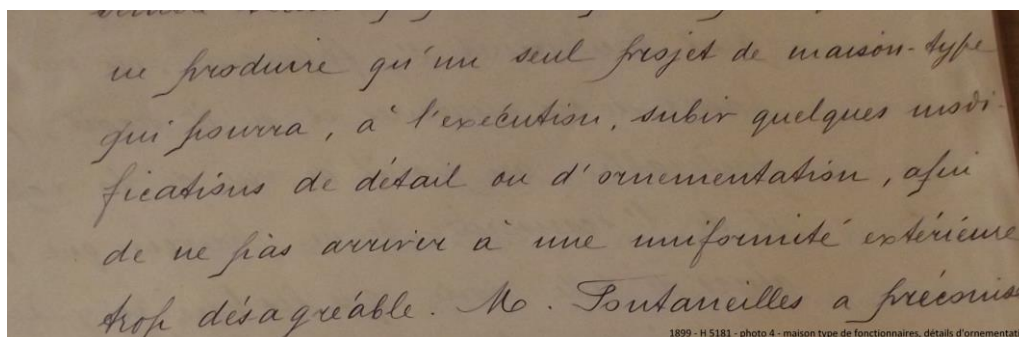
²¹ ANOM 1 TP 467, dossier 4 (photos 8 et 10), plan de Saint-Laurent du Maroni, 1899.

²² ANOM H 65 (photos 24 à 26), petit atlas des bâtiments militaires des établissements du Maroni, 1895.

On peut donc en conclure que le premier presbytère a été réformé avant 1899 car le plan indique déjà l'emplacement du deuxième presbytère en A29. Ce dernier est construit selon Fontaneilles sur le modèle des cases de fonctionnaires.²³ Le presbytère figure sur la fiche de plan de logements dits de « village »²⁴.



Les logements officiels sont tous bâtis sur le même modèle défini par le ministère des Colonies. Les maisons-types de fonctionnaires ne se distinguent les unes des autres que par le nombre de pièces, d'étages et par des finitions plus ou moins soignées ainsi qu'avec des modifications de détail ou d'ornementation, d'ailleurs prévues par les textes.²⁵



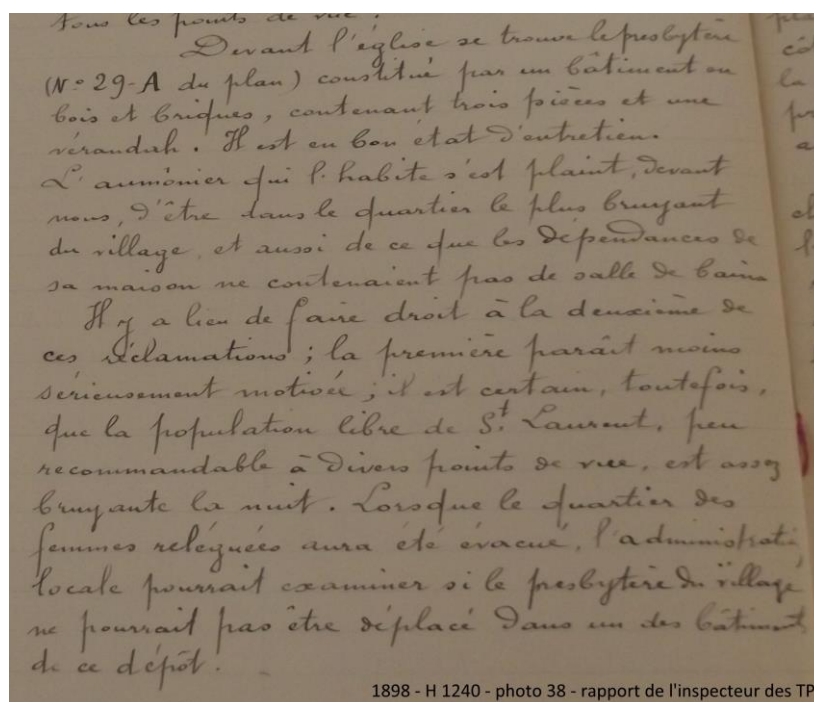
²³ ANOM H 65, petit atlas des bâtiments de l'établissement de Saint-Laurent-du-Maroni, 1895.

²⁴ ANOM H 65 (photo 37), petit atlas des bâtiments de l'établissement de Saint-Laurent-du-Maroni, 1895 et AD 973 2 FI SLM28.

²⁵ ANOM H 5181 (photo 4), Saint-Laurent : maison-type de fonctionnaires, 1899.

Elles sont édifiées en retrait de la voie publique, au centre de jardins clos de grilles ou de claustra en brique.²⁶ On privilégie la ventilation des édifices et des vérandas ou galeries entourent les bâtiments. Nous pouvons avoir une idée du type de matériaux utilisés pour la construction et la réparation des maisons de l'Administration Pénitentiaire grâce au dossier 5 du carton 1 TP 467, qui liste scrupuleusement tous les matériaux utilisés dans le bâtiment, ainsi que leur coût.²⁷

Dans son rapport de 1898 qui fait suite à celui de 1895, l'ingénieur Fontaneilles décrit le presbytère de façon précise comme un bâtiment en bois et briques, contenant trois pièces et une véranda, en bon état, selon lui.²⁸ Il ajoute que le desservant s'est plaint devant lui d'être dans le quartier le plus bruyant du village et aussi que son presbytère n'ait pas de salle de bains.²⁹ Fontaneilles demande que l'on fasse droit à cette dernière réclamation et, pour la première, suggère à l'administration locale, lorsque le quartier des femmes reléguées aura été évacué, d'examiner si le presbytère ne pourrait pas être déplacé dans un des bâtiments du dépôt, revenant ainsi à sa place initiale.³⁰



1898 - H 1240 - photo 38 - rapport de l'inspecteur des TP

²⁶ ANOM H 5181 (photo 6), rapport sur la présentation d'une maison –type pour fonctionnaire, 1899.

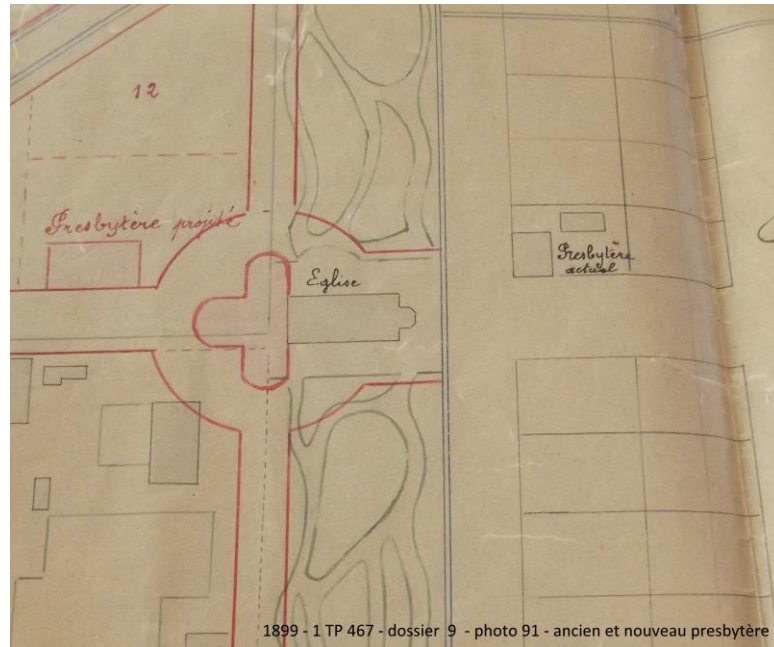
²⁷ ANOM 1 TP 467, dossier 5, série des prix à appliquer aux travaux pénitentiaires, 1864.

²⁸ ANOM H 1240, (photos 38 à 41), budget des travaux du Maroni, 1861-1905. Rapport de l'inspecteur des TP, 1898.

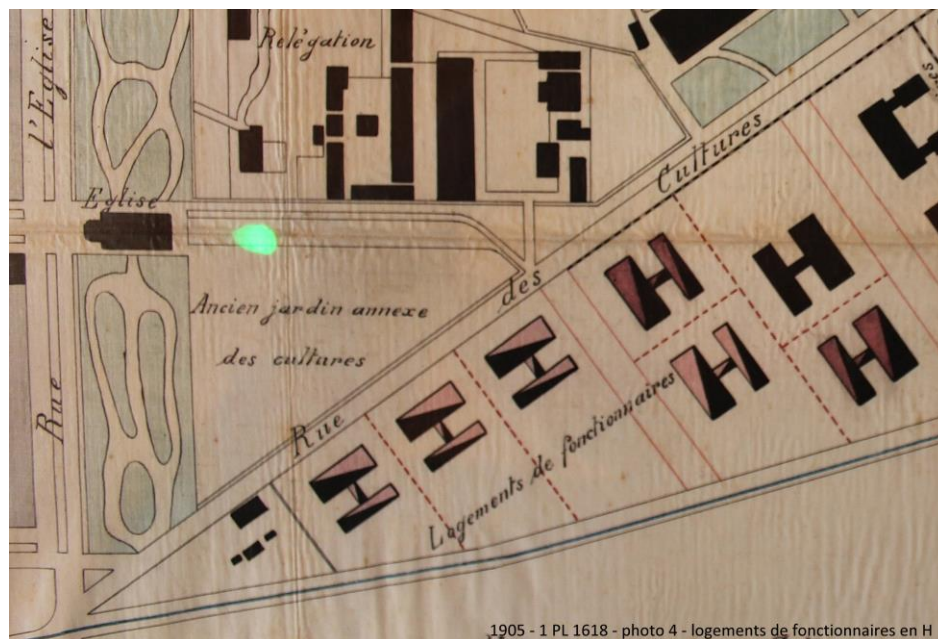
²⁹ Malle M.P., *Saint-Laurent du Maroni, commune pénitentiaire*, Aimara, 2003, page 73.

³⁰ ANOM H 1240, (photos 38 à 41), budget des travaux du Maroni, 1861-1905. Rapport de l'inspecteur des TP, 1898.

Ainsi, le plan de 1899 montre le nouveau presbytère, qui sera la troisième du bon côté de la rue, du côté des bâtiments administratifs.³¹



Etonnamment, il semble que le projet ait été abandonné car dans sur un plan de 1905, il n'y est pas fait mention de la projection du nouveau bâtiment.³²

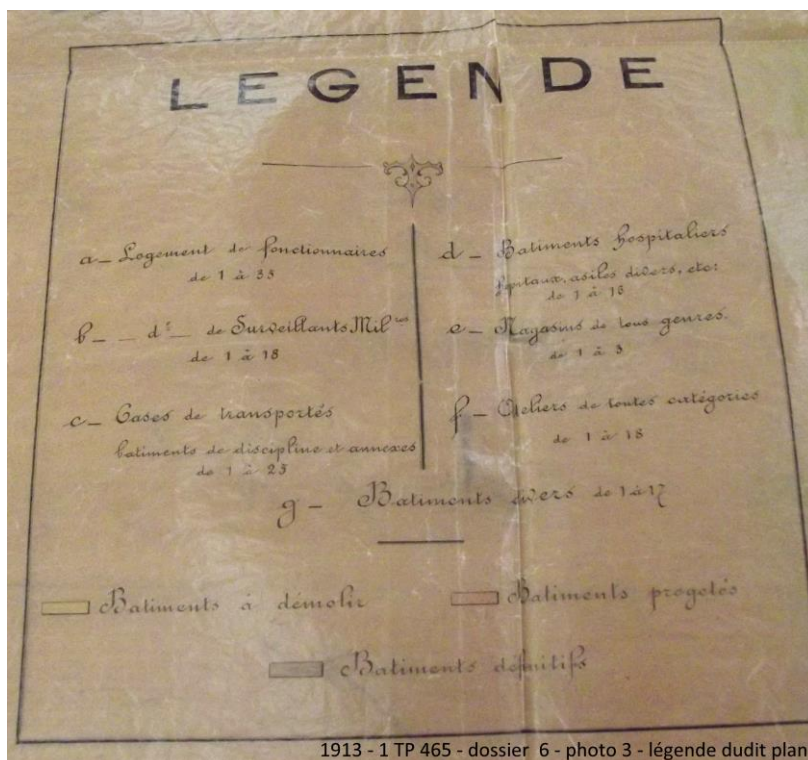


³¹ ANOM TP carton 467, dossier 9 (photos 91 et 96), ancien et nouveau presbytère, 1899

³² ANOM 1 PL 1648 (photo 4), plan de constructions projetées à Saint-Laurent-du-Maroni, 1905.

Caroline Carlon

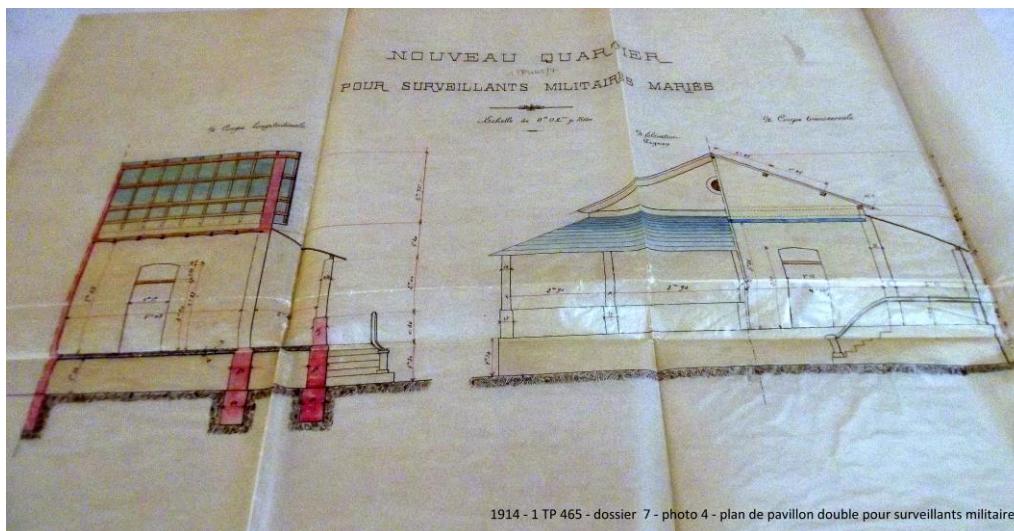
Ce n'est qu'en 1913 qu'à l'emplacement actuel du presbytère, sur les anciens jardins de la Culture, noté en A2 sur l'avenue des Cocotiers, apparaissent des constructions déjà construites sur le modèle des logements administratifs en H.³³



³³ ANOM 1 TP 465, dossier 6 (photos 3 et 4), travaux à Saint-Laurent, 1913-1916.

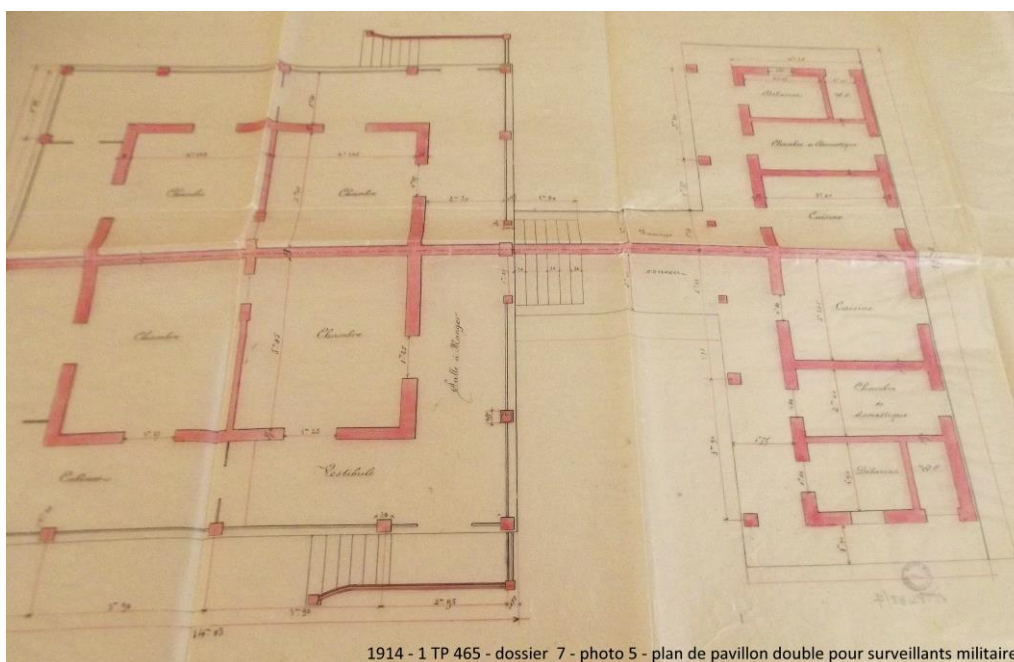
Caroline Carlon

Le plan de campagne 1914 présente la « construction de pavillon double pour surveillants militaires à Saint-Laurent du Maroni ³⁴, dont l'architecture en H peut nous servir de modèle pour le troisième presbytère.



1914 - 1 TP 465 - dossier 7 - photo 4 - plan de pavillon double pour surveillants militaires

Le pavillon en H se compose de deux bâtiments rectangulaires dont l'un fait le double de l'autre en largeur, reliés l'un à l'autre par un passage couvert qui fait communiquer la cuisine et la salle à manger. Le bâtiment le plus important comprend les chambres et la salle à manger. Le plus étroit contient les débarras, les WC, les chambres des domestiques et les cuisines.³⁵



1914 - 1 TP 465 - dossier 7 - photo 5 - plan de pavillon double pour surveillants militaires

³⁴ ANOM 1 TP 465, dossier 7, plan de campagne de 1914.

³⁵ ANOM 1 TP 465, dossier 7 (photos 4 et 5), plan de pavillon double pour surveillants militaires, 1914.

Caroline Carlon

Le métré des travaux de construction indique une maçonnerie de brique ou mortier de chaux hydraulique, une couverture en tôle galvanisée et une menuiserie en bois de pays. Les peintures murales sont à l'huile à deux couches, la couverture en tôle ondulée est peinte au minium de fer.³⁶

3

GUYANE FRANÇAISE
CIRCONSCRIPTION de

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

EXERCICE 1914

Ministère des Colonies *Plan de Campagne 1914*

N° 3

ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

VU: 2

SERVICE DES TRAVAUX

Métré des Travaux de construction de 11 pavillons doubles pour surveillants militaires, à St Laurent du Maroni.

OUVRAGES ET PARTIES D'OUVRAGES	Nombre des parties.	DIMENSIONS			POIDS au mètre courant ou poids spécifique.	SURFACES, cubes ou poids		OBSERVATIONS et croquis.
		Longueur partielle.	Lar- totale.	Hau- teur ou épais- seur.		partiels	totaux.	
<i>Détail d'un Pavillon</i>								
<i>Bâtiment principal</i>								
<i>Couvrassement</i>								
<i>Fouilles de fondations</i>								
<i>Murs longitudinaux</i>	3	16.13	1.60	0.70		^{m³} 20.311		
<i>— d' —</i>	2	11.13	0.60	0.70		9.853		
<i>Murs transversaux</i>	3	14.13	0.60	0.70		17.703		
<i>— d' —</i>	2	9.02	0.60	0.70		7.576		
<i>Total du cubage des fouilles:</i>						^{m³} 55.043		

Four Memoire

1914 - 1 TP 465 - dossier 7 - photo - métré

³⁶ ANOM 1 TP 465, dossier 7 (photo 9), métré, 1914.

Caroline Carlon

La récapitulation des matières nécessaires montre bien que le ciment, les fers et la tôle ondulée proviennent de métropole et que seul sont produits sur place par la main d'œuvre pénale les briques, le bois équarri et les planches, la caillasse, les moellons et le sable.³⁷

GUYANE FRANÇAISE. RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. ANNÉE 1914
 SERVICE DES TRAVAUX. LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ.
 PÉNITENCIER. MINISTÈRE DES COLONIES. Plan de Campagne
 1914
 ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE.

L: 5
VU: à la main

RÉCAPITULATION
 des matières nécessaires pour l'exécution du projet de Construction de 4 pavillons doubles
 pour surveillants militaires à St-Laurent du Maroni (Bâtiment sur
 3 pavillons)

MATÉRIAUX.	A DEMANDER EN FRANCE.	A PROVENIR DE LA COLONIE.	DÉCOMPTÉ EN VALEUR.		OBSERVATIONS. RÉFÉRENCES AUX MARCHÉS EN COURS.
			FRANCE.	COLONIE.	
<u>Marché Massard.</u>					
Ciment hydraulique en barils de 200 ^{kg} .	42 ⁸¹⁴		217.83		50.40
Société Anonyme des Ciments français et des Portland de Boulogne-sur-Mer, et Compagnie de Portland de Degres.					
Ciment de Portland en barils de 200 ^{kg} 24 barils de 40 ^{kg}	4 ⁰⁰		204.40		57.37
Société des Hauts Fourneaux, Forges et Acieries de Pompey					
Fer en I de 130x45x4/1 pesant 9 ^{kg} le m ²	967 ⁴⁰⁰		164.46		0.17
Société Charbonnière et Métallurgique					
Tôle ondulée galvanisée pour couverture.	424 ²²⁰		1937.11		0.46
A reporter...			4484.84		

Calédonie. — Guyane. — Admⁿ pénitⁿ. — 1914. [35 (469)]. — Taille 94.]

1914 - 1 TP 465 - dossier 7 - photo 29 - récapitulatif des matériaux

³⁷ ANOM 1 TP 465, dossier 7 (photo 29), récapitulatif des matériaux, 1914.

Caroline Carlon

Le devis est estimé à 44 000 francs pour quatre pavillons, onze mille pour chacun d'eux. On mentionne dans le devis la valeur des gratifications des condamnés employés pour les travaux : 695,36 francs pour un pavillon.³⁸

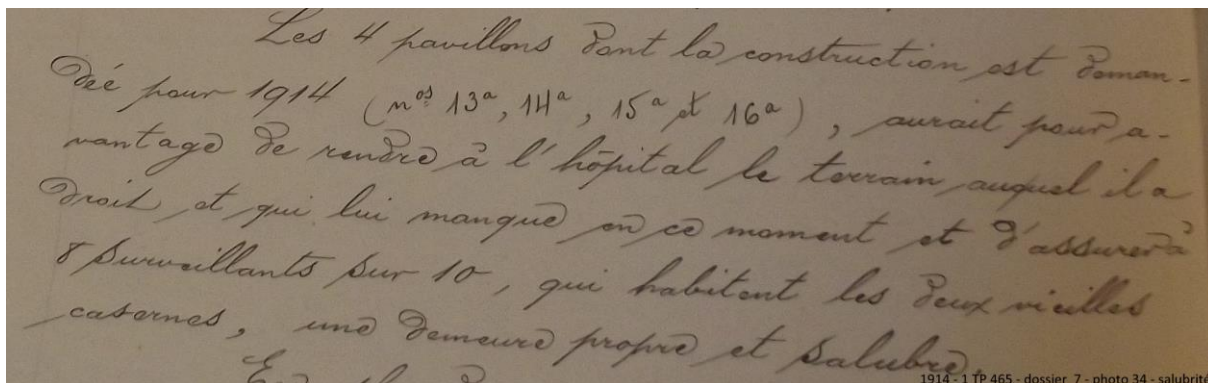
DÉTAIL DES TRAVAUX.	DÉPENSES.			
	MATIÈRES à demander à la Métropole.	MATIÈRES à provenir de la Colonie.	PRIX de l'unité.	PRODUIT.
Main. d'œuvre.	<i>Value des gratifications aux condamnés pour bâtiment principal et dépendances</i>			695,36
<i>Montant total pour un pavillon double, y compris dépendances et mur d'enceinte.</i>				10304,64
<i>Total.</i>				11000,
<i>Soit pour 4 pavillons demandés:</i>				44000 ^f
<p><i>Arrêté le présent devis estimatif à la somme de Quarante-quatre mille francs pour 4 pavillons.</i></p> <p><i>A St Laurent du Maroni le 25 Août 1913.</i></p> <p><i>Le Chef du Service des Travaux p.^o</i></p> <p><i>[Signature]</i></p> <p><i>Vu:</i></p> <p><i>Le Directeur de l'admⁿ pénitent^{iaire} p.^o</i></p> <p><i>[Signature]</i></p>				

1914 - 1 TP 465 - dossier 7 - photo 28 - devis

³⁸ ANOM 1 TP 465, dossier 7 (photo 28), devis, 1914.

Caroline Carlon

Le rapport justificatif des crédits demandés insiste sur la nécessité d'assurer aux fonctionnaires un habitat propre et salubre.³⁹



Ainsi, les recherches nous montrent qu'il y a eu trois presbytères à Saint-Laurent du Maroni depuis le milieu du XIX^e siècle. Le dernier en date, bâtiment en H, est toujours visible à l'angle des rues du Lieutenant-Colonel Chandon et Félix Eboué.



³⁹ ANOM 1 TP 465, dossier 7 (photos 33 à 35), rapport justificatif des crédits demandés, 1914

La maison du receveur des Douanes

L'histoire de Saint-Laurent-du-Maroni est indissociable de celle du bagne du Maroni et de la commune pénitentiaire de Saint-Laurent à laquelle le bagne a donné naissance.

Les premiers transports de condamnés arrivent sur le site en 1854 et le gouverneur de Guyane Auguste-Laurent Baudin le dénomme Saint-Laurent-du-Maroni le 21 février 1858.

Dès les années 1880, la concentration de l'Administration pénitentiaire sur ce territoire est réclamée⁴⁰. Elle doit tripler les effectifs de condamnés du Maroni et entraîner le transfert de tout l'appareil administratif de l'Administration pénitentiaire. Une nouvelle ville va être construite pour et par le bagne. Ces travaux, pour la plus grande partie, se feront de 1895 à 1909.

Les établissements du Maroni, définis par les décrets du 30 mai 1860, 16 mars 1880 et 24 mars 1887, constituent un groupement spécial, placé sous l'autorité du gouverneur de la Guyane, administré par le directeur de l'Administration pénitentiaire, assisté du sous-directeur, du commandant supérieur du Maroni et du commandant du dépôt de la relégation de Saint-Jean-du-Maroni⁴¹. La commune n'a aucune autonomie par rapport à l'Administration Pénitentiaire toute puissante.

Dans les années 1860, le Génie édifie encore quelques bâtiments mais par la suite toutes les constructions sont réalisées par l'Administration pénitentiaire en utilisant les corvées des transportés.

Les grands travaux vont être mis en chantier après la publication des rapports de l'ingénieur des travaux publics Fontaneilles qui font état du délabrement général des édifices existants et annoncent de nouveaux travaux⁴². Fontaneilles présidera à la reconstruction des bâtiments existants et à la construction du nouveau Saint-Laurent.

Les premières constructions de Saint-Laurent se font selon un plan précis qui doit séparer de façon nette le bagne, la ville coloniale du quartier officiel des bureaux et logements de l'administration : le camp de la transportation est édifié près du fleuve ; en aval, on trouve le

⁴⁰ ANOM H 2023 : Concentration de la transplantation, 1871-1889.

⁴¹ ANOM H 5181 : Concentration du Maroni, 1899.

⁴² ANOM 1 TP 977, dossier 16, 1899, 1 TP 467, dossier 9, 1899.

Caroline Carlon

quartier officiel qui regroupe les logements des fonctionnaires, l'hôpital et les bâtiments administratifs ; au sud-ouest, le fleuve sépare la ville coloniale du pénitencier⁴³.



Le quartier officiel se distingue de la ville coloniale par son plan en damiers et son architecture soignée, bien qu'uniforme. Les bâtiments de Saint-Laurent ne sont pas dessinés par des architectes mais par des agents du service des travaux publics à partir de recueils de modèles du ministère des Colonies⁴⁴. Tous les bâtiments officiels sont construits en bordure de l'actuelle rue du Lieutenant-colonel Chandon qui sépare le quartier officiel de la ville coloniale. Les bâtiments officiels et les maisons des fonctionnaires sont édifiés en retrait de la voie publique, au centre de jardins clos de grilles ou de claustra en brique.

En effet, vers la fin du XIX^e siècle, se développe au ministère des Colonies une réflexion sur les constructions propres aux Européens vivant sous un climat tropical, d'où, à Saint-Laurent, l'emploi du pilotis, l'importance donnée à la ventilation des édifices par les hauts plafonds et les vérandas non interrompues sur toutes les pièces. On trouve des bâtiments de plain pied⁴⁵ ou à un étage pour des fonctionnaires mariés, selon le grade et la fonction. On peut noter l'initiative intéressante, en 1889, de l'ingénieur de Vésine- Larue qui propose pour permettre

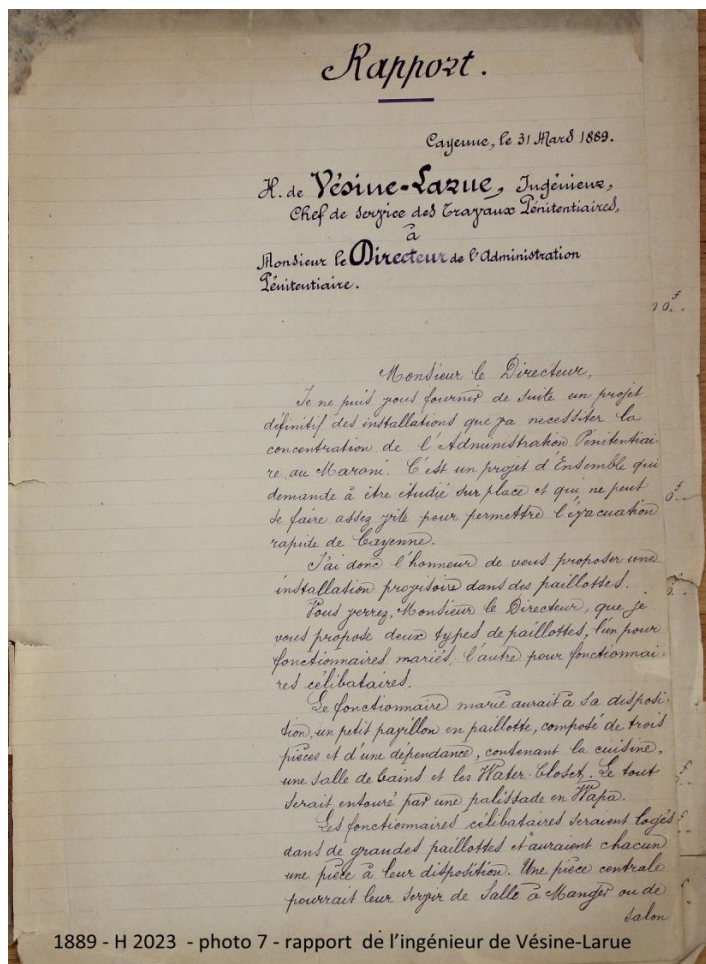
⁴³ ANOM 1 TP 467, dossier 4 (photo 16) : plan de Saint-Laurent-du-Maroni, 1899.

⁴⁴ ANOM H 65 (photos 16 et 17) : petit atlas des bâtiments de l'établissement de Saint-Laurent-du-Maroni, 1895.

⁴⁵ ANOM TP 467 (photo 23) : projet de bâtiments, 1889.

Caroline Carlon

une évacuation rapide de Cayenne, des installations en paillotes, avec deux types, l'un pour fonctionnaire marié, avec trois pièces, l'autre pour fonctionnaire célibataire avec une seule pièce⁴⁶.



En ce qui concerne les matériaux, de 1894 à 1899, sous la direction de Fontaneilles, le pan de fer importé de métropole avec remplissage en briques fabriquées sur place par les bagnards est le matériau de construction privilégié. Le Comité des travaux publics préfère un autre type de logement avec structure métallique, les « cases Paris ». L'Administration pénitentiaire, choisit, quant à elle, la construction en brique avec chaînes en brique, moins onéreuse, car produite sur place par une main-d'œuvre gratuite.⁴⁷

⁴⁶ ANOM H 2023 (photos 7 et 8) : rapport de l'ingénieur de Vésine-Larue, en 1889.

⁴⁷ ANOM 1 TP 977, dossier 16 (photos 3 à 34) : rapport Fontaneilles, 1899.

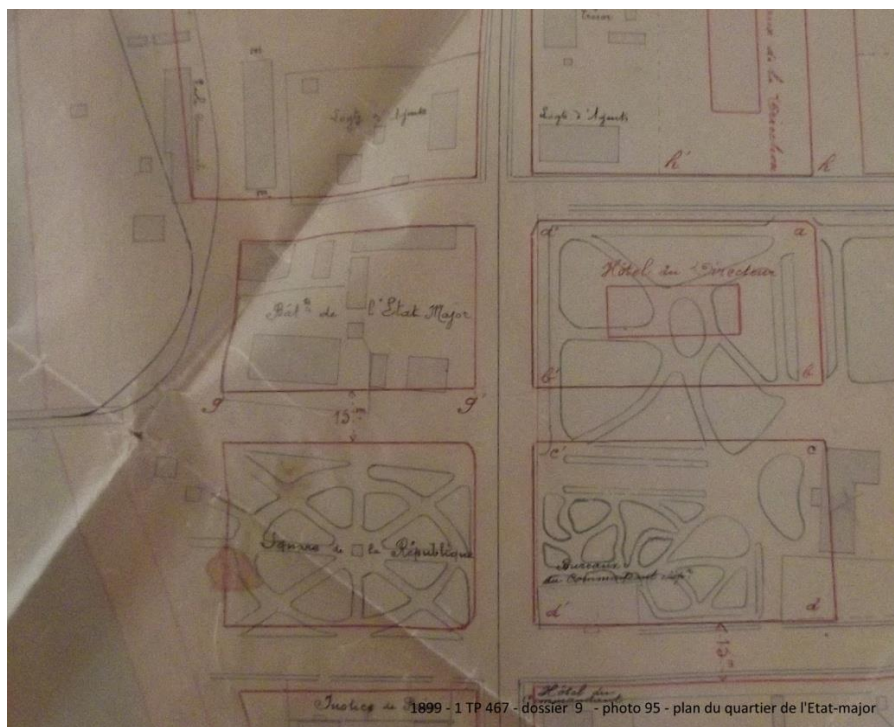
La maison dite « du receveur des Douanes »

Les débuts de la Douane en Guyane sont timides et tardifs : les Douanes sont créées en Guyane en 1814 et deviennent autonomes en 1817. En 1822, il n'y a aucune escouade sur le Maroni.

Le 30 décembre 1880 est créé le bureau des Douanes de Saint-Laurent-du-Maroni qui ne compte à ses débuts, en 1883, qu'un sous-brigadier et un préposé.

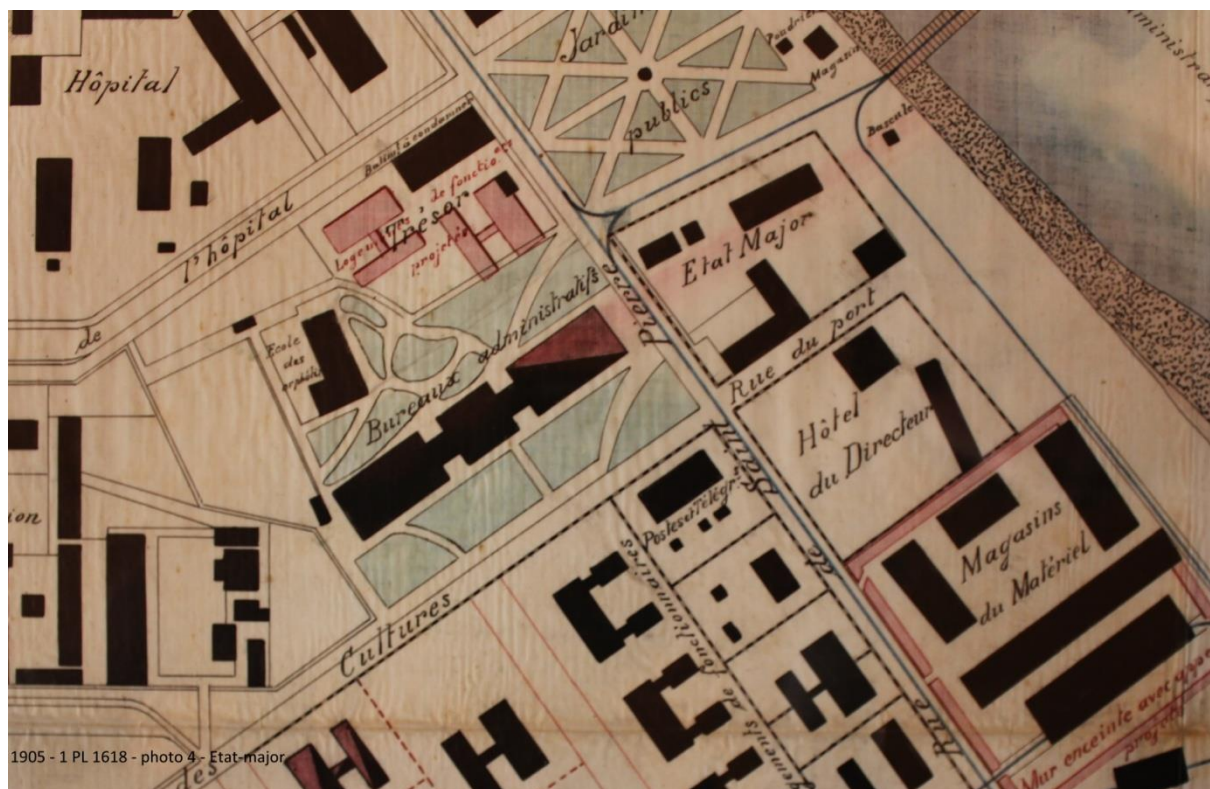
Sur un territoire où la très puissante Administration pénitentiaire décide seule de tout, les rapports se tendent très vite entre les douanes et l'A.P., en particulier sur la délicate question des droits de douane qui devraient, selon l'A.P., être perçus par le territoire au profit de son budget particulier.⁴⁸

En comparant l'emplacement de la maison à l'heure actuelle avec les plans trouvés aux Archives Nationales d'Outre-mer, on s'aperçoit que cette maison, aujourd'hui dénommée « maison du receveur des douanes » était à l'origine un bâtiment de l'Administration Pénitentiaire, dédié à l'Etat-Major.⁴⁹

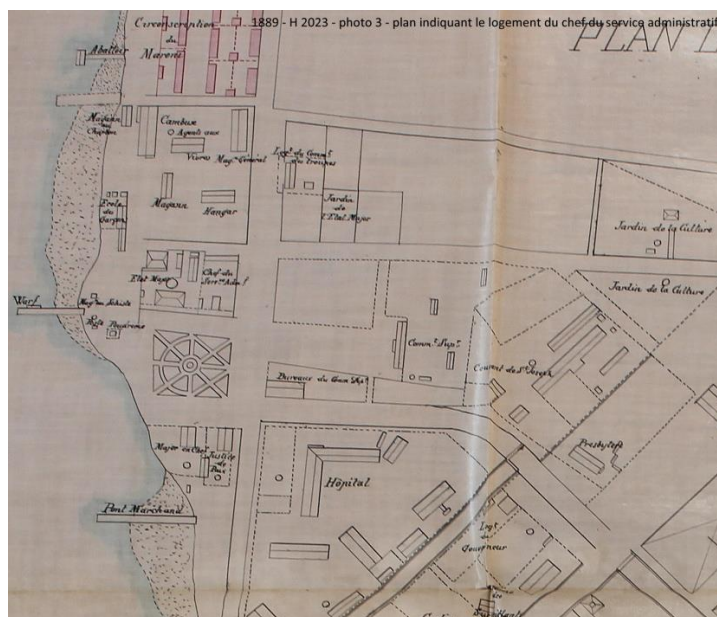


⁴⁸ ANOM H 2081 (photo 13) : matricule des immeubles de l'Administration pénitentiaire, 1902.

⁴⁹ ANOM 1 TP 467, dossier 9 (photos 95 et 128) : plan du quartier de l'Etat-major, 1899 et 1 PL 1618 (photo 4) : plan de SLM, maison indiquée dans le carré de l'Etat-major, 1905.



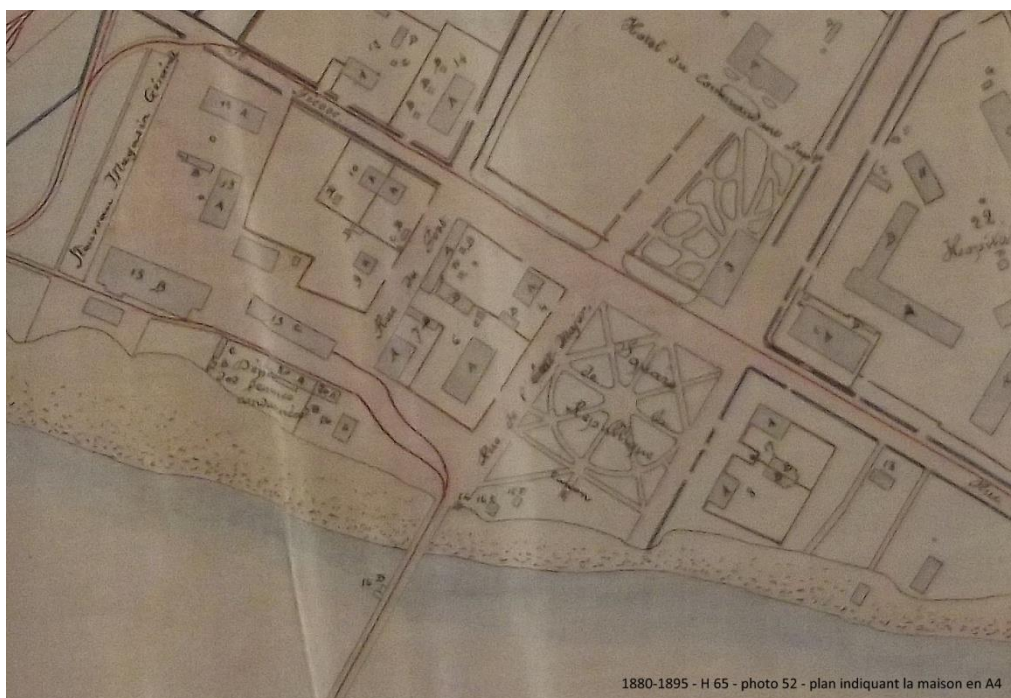
D'après les recherches effectuées, les plans et rapports consultés, la maison du receveur des Douanes se trouve donc référencée à l'origine comme le logement pour officier supérieur de passage ou comme le logement pour officier d'administration.⁵⁰



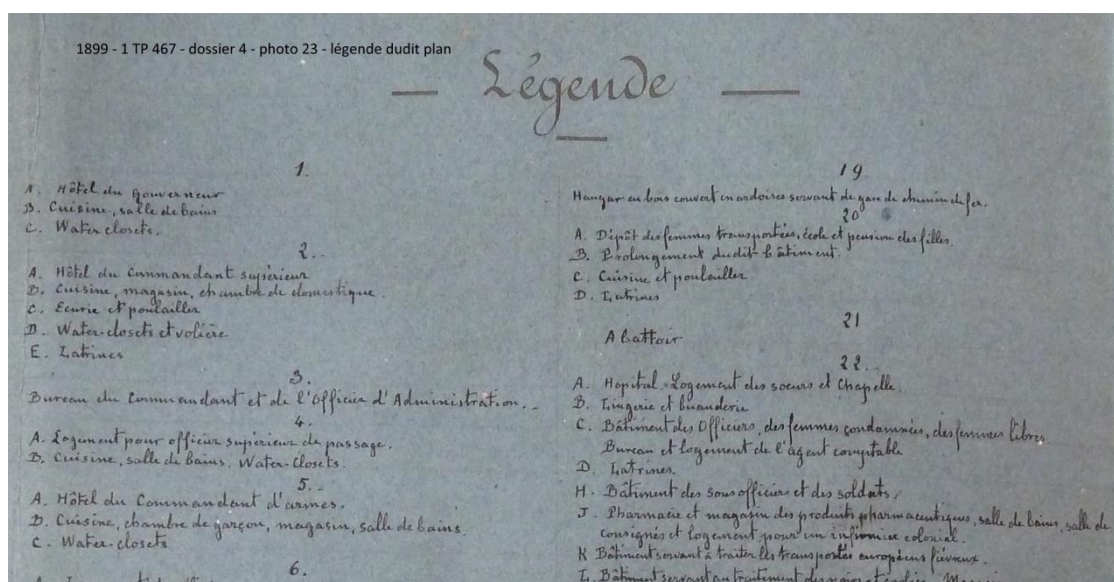
⁵⁰ ANOM H 2023 (photo 3) : plan indiquant le logement du chef de service administratif, 1889. H 5181 (photo 11) : plan indiquant le bâtiment comme étant celui de l'officier de l'administration, 1899.

Caroline Carlon

En effet, sur un plan de 1895, il est référencé comme le logement de l'officier d'administration⁵¹.



Quatre ans plus tard, sur un plan similaire de 1899⁵², la maison est notée en A4 du plan de Saint-Laurent.

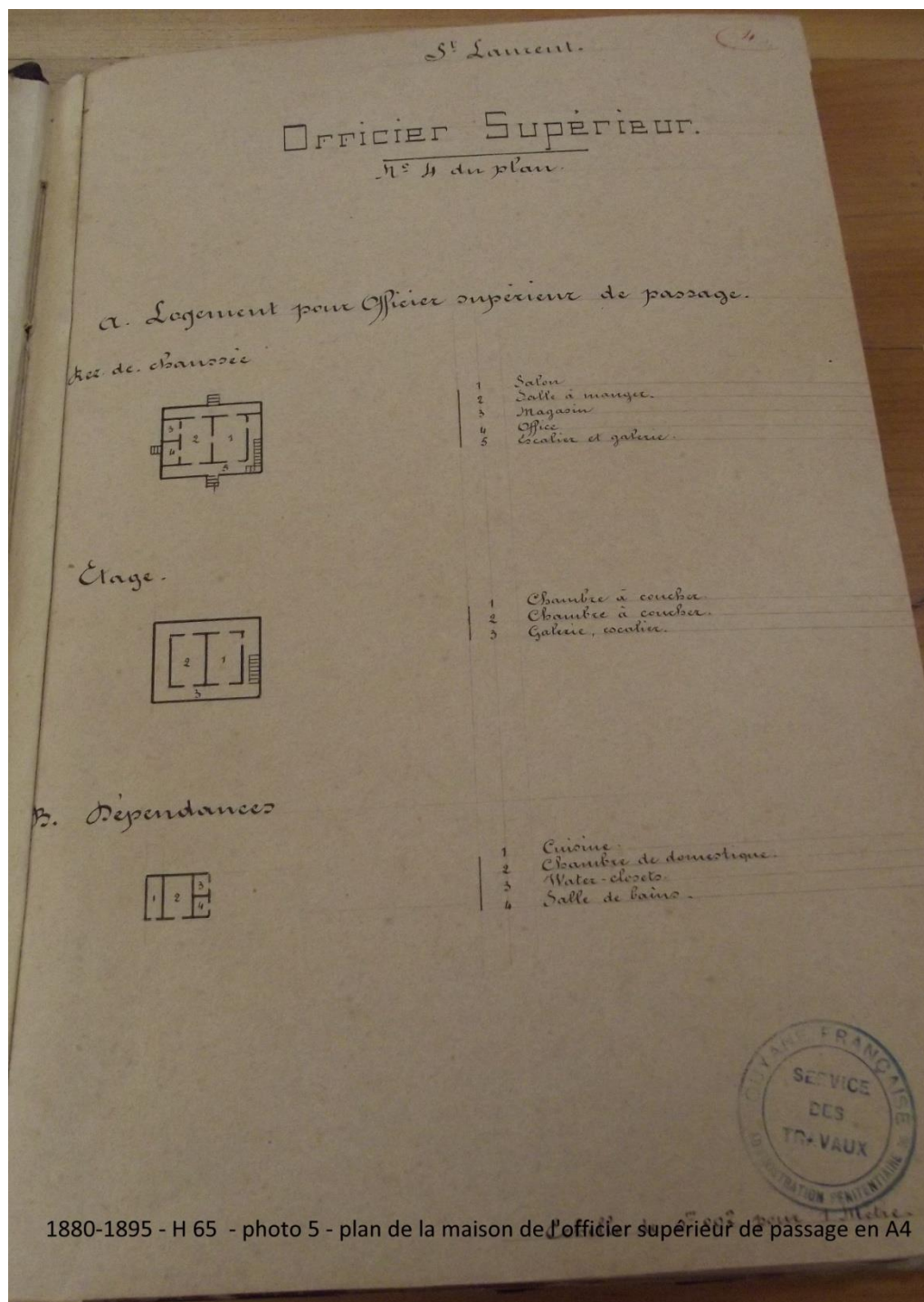


⁵¹ ANOM H 65 (photo 52) : plan de Saint-Laurent-du-Maroni indiquant la maison en A4, 1880-1907.

⁵² ANOM 1TP 467, dossier 4 (photo 17) : plan de Saint-Laurent-du-Maroni indiquant la maison en A4, 1899.

Caroline Carlon

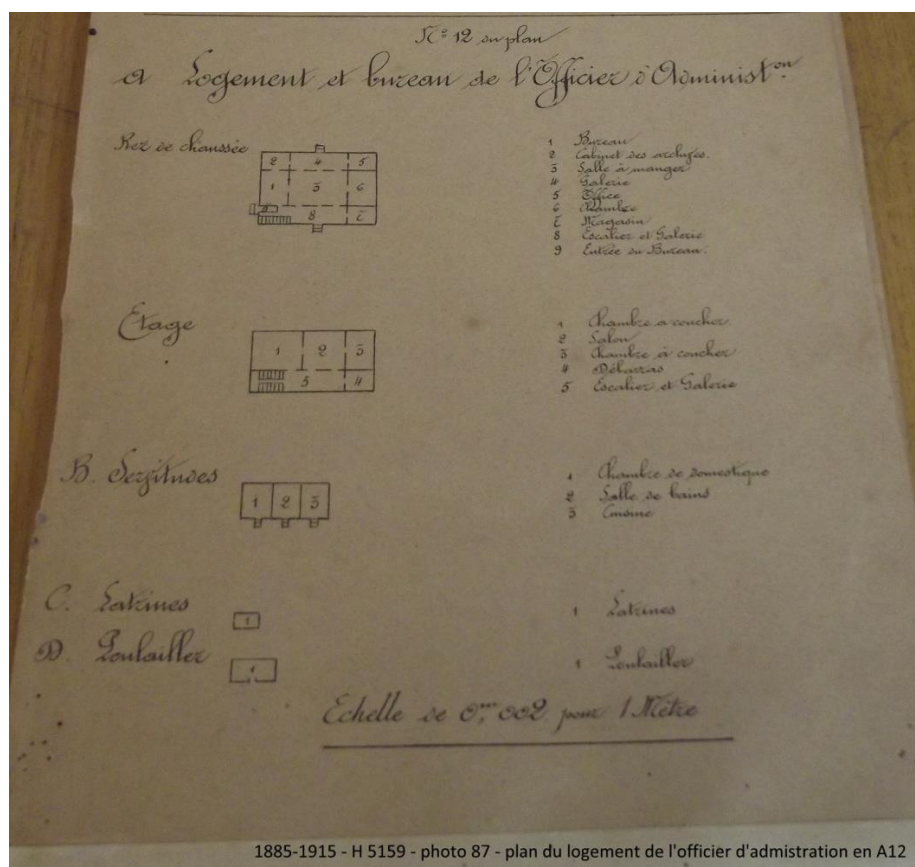
Dans l'atlas des bâtiments militaires de Saint-Laurent du Maroni, cette notation correspond au logement pour officier supérieur de passage⁵³ ce qui semble cohérent avec la distribution spatiale des bâtiments dévolus à l'Etat-major.



⁵³ ANOM H 65 (photo 5) : atlas des bâtiments de SLM, plan de la maison de l'officier supérieur de passage, 1880-1907.

Caroline Carlon

Toutefois, dans les deux dossiers concernant le bâti militaire, respectivement cotes H 65 et H 5159, rédigés dans les mêmes dates et dont l'un est la copie de l'autre, il semble y avoir une confusion de deux bâtiments. En effet, notée sur le plan général en A4, une des fiches descriptives du bâti de l'époque fait référence au logement de l'officier de l'administration et l'autre au logement de l'officier de passage. Mais le plan détaillé de la maison de l'officier d'administration dans le H 5159 fait référence à un bâtiment sans galerie⁵⁴, noté en A12,



tandis que celui du H 65 montre un plan s'approchant plus de celui de la maison actuelle, noté comme il convient en A4 (photo 5). Or, dans le carton H 65, la fiche numéro 12 de l'atlas des bâtiments pénitentiaires montre le plan des logements et bureaux du préposé aux biens?⁵⁵ N'ayant pas réussi à trouver le plan d'origine du mémoire H 5159, donc je ne puis déterminer avec exactitude dans quel carton est l'erreur, si erreur il y a, mais je pense que le plan de la « maison du receveur des douanes » correspond à la photo 5 du H 65.

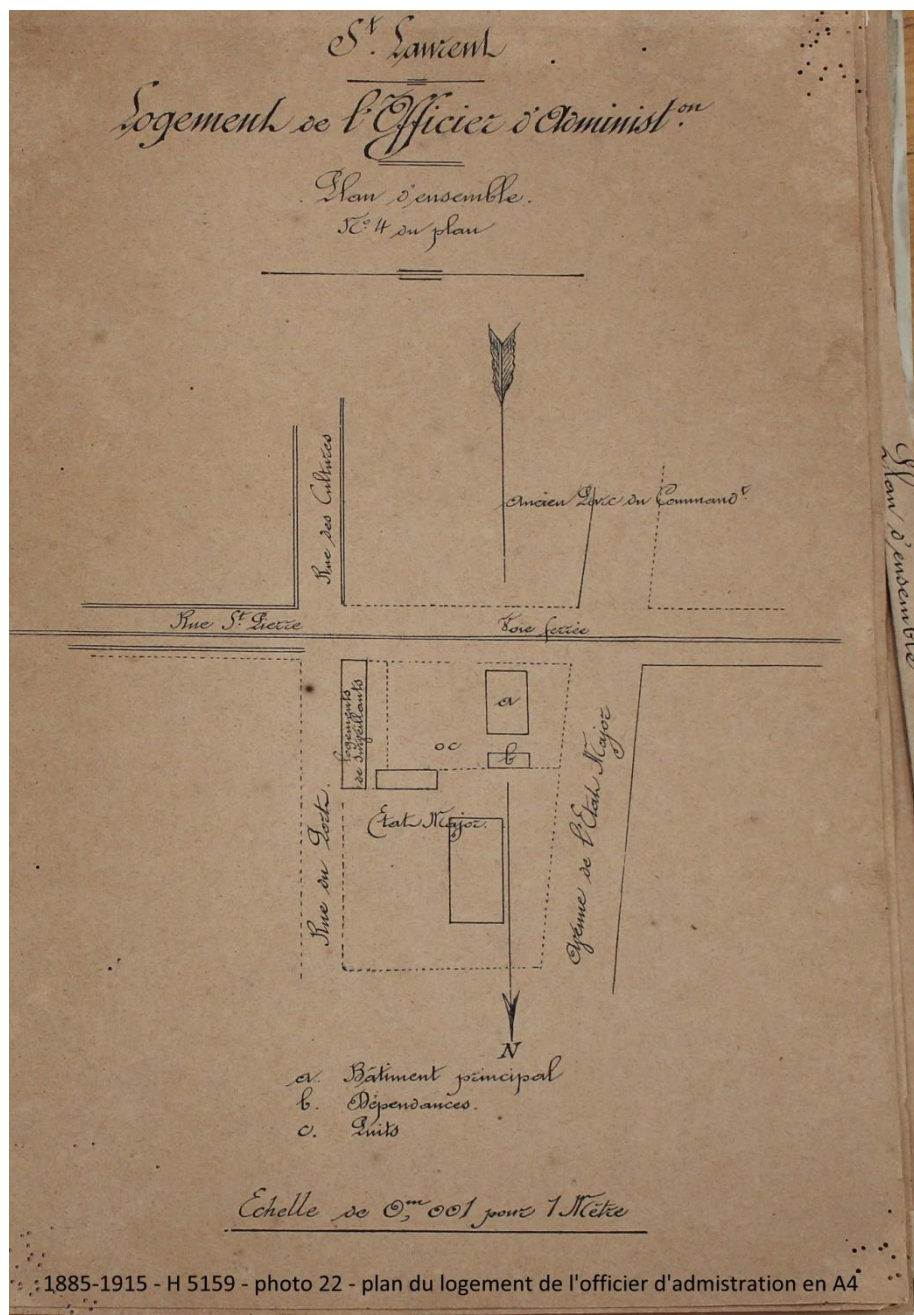
En effet, les plans des deux bâtiments trouvés diffèrent un peu selon les sources. Le logement considéré comme celui de l'officier de l'administration (détaillé en A 12) comprend un rez-

⁵⁴ ANOM H 5159 (photo 87) : plan du logement de l'officier de l'administration en A12, 1885-1915.

⁵⁵ ANOM H 65 (photo 11) : logement en A 12. Photo floue, à refaire.

Caroline Carlon

de-chaussée avec un bureau, un cabinet des archives, une salle à manger, une galerie, un office, une chambre, un magasin, un escalier et galerie. Au premier étage, se trouvent deux chambres à coucher, un salon, dans les servitudes, une chambre de domestique, une salle de bains et une cuisine, sur un des documents⁵⁶.



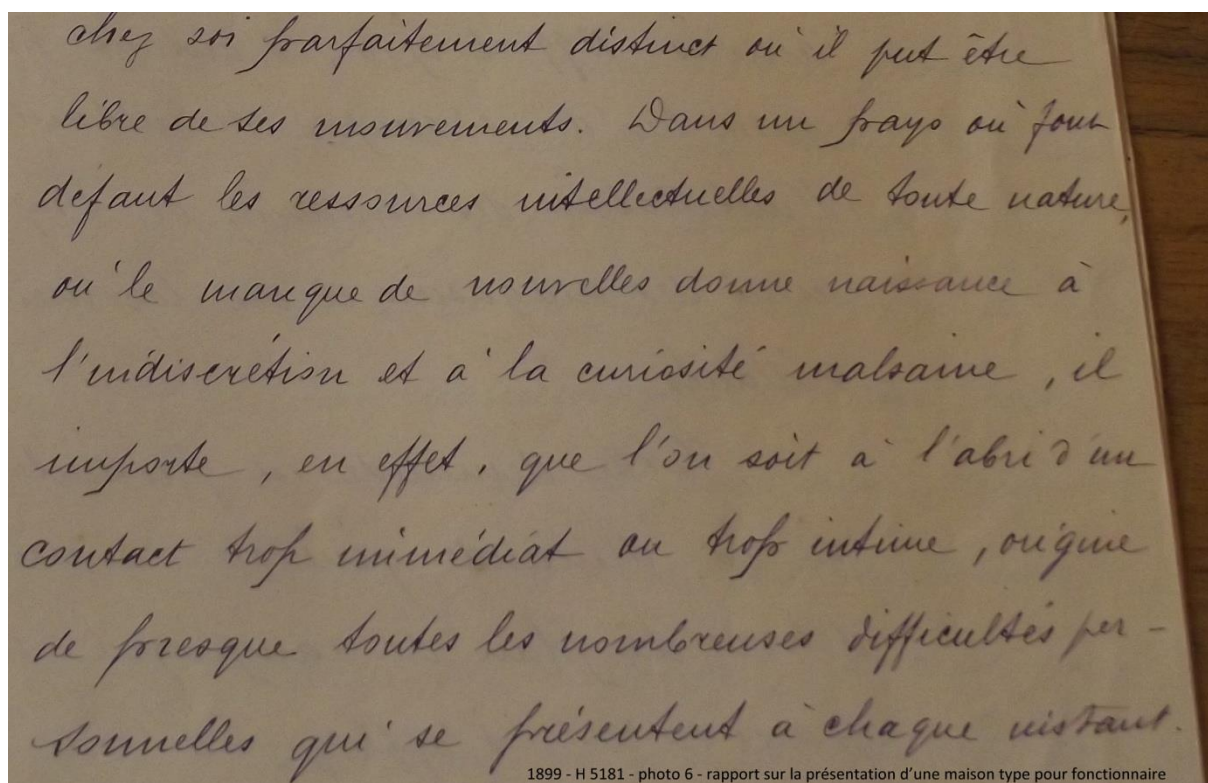
⁵⁶ ANOM H 5159 (photo 22) : logement de l'officier d'administration. Plan d'ensemble, 1885-1915.

Caroline Carlon

Sur un autre, référencé comme logement de l'officier d'administration, il n'y a pas de galerie⁵⁷.

La maison du plan en A4, quant à elle, se rapproche du plan de la maison actuelle. Elle est construite sur le modèle-type des maisons de fonctionnaires qui ne se distinguent les unes des autres que par le nombre de pièces, d'étages et par des finitions plus ou moins soignées ainsi qu'avec des modifications de détail ou d'ornementation, d'ailleurs prévues par les textes : « de façon à ne pas arriver à une uniformité extérieure trop désagréable. »⁵⁸

Ce bâtiment, comme tous les bâtiments officiels de Saint-Laurent-du-Maroni, est indépendant et se trouve au centre d'un jardin clos afin de créer un espace arboré et intime. « Dans un pays où font défaut les ressources intellectuelles, où le manque de nouvelles donne naissance à l'indiscrétion et à la curiosité malsaine, il importe que l'on soit à l'abri d'un contact trop immédiat ou trop intime... »⁵⁹



Toujours d'après le rapport de Vésine-Larue, il semblerait que la clôture initiale ait été en bois de Wapa, avant d'être édifée en brique quelques années plus tard.⁶⁰ Nous pouvons avoir une

⁵⁷ ANOM H 5159 (photo 87) : logement et bureaux de l'officier d'administration, 1885-1915.

⁵⁸ ANOM H 5181 (photo 4) : Saint-Laurent : maison-type de fonctionnaires, 1899.

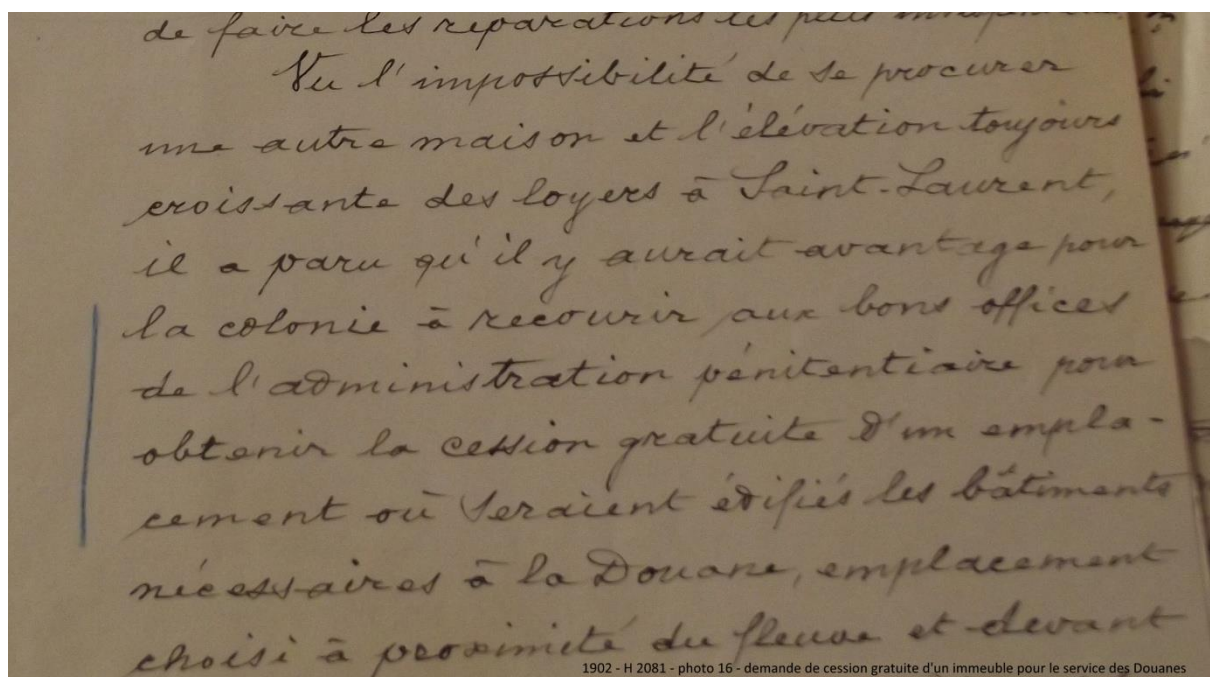
⁵⁹ ANOM H 5181 (photo 6), rapport sur la présentation d'une maison -type pour fonctionnaire, 1899.

⁶⁰ ANOM H 2023 (photos 7 et 8) : rapport de l'ingénieur de Vésine-Larue, en 1889.

Caroline Carlon

idée du type de matériaux utilisés pour la construction et la réparation des maisons de l'Administration Pénitentiaire grâce au dossier 5 du carton 1 TP 467, qui liste scrupuleusement tous les matériaux utilisés dans le bâtiment, ainsi que leur coût.⁶¹

Au début du XX^e siècle, les Douanes, dans une ville où les logements sont rares, sont contraintes de louer « une vieille maison » à « un prix exorbitant », à l'intérieur du bourg. Elles demandent, par l'intermédiaire du gouverneur de Guyane, en septembre 1902, au ministre des Colonies, Gaston Doumergues, la cession gratuite par l'A.P. d'un emplacement pour les Douanes et le logement de son personnel, choisi près du fleuve afin de faciliter l'exercice d'une surveillance.⁶²



Après un premier refus, l'A.P. finit par accéder à leur demande et le « Bulletin officiel de l'Administration pénitentiaire à la Guyane », numéro 88, du 5 novembre 1902, annonce l'installation à titre provisoire du service des Douanes sur un terrain appartenant au Domaine pénitentiaire, rue Grande⁶³. Le bâtiment comporte un rez-de-chaussée pour les magasins de la Douane et du service des Postes et, au premier étage, les logements des chefs de ces deux services. Aujourd'hui, ce bâtiment abrite le Syndicat d'Initiative.

⁶¹ ANOM 1 TP 467, dossier 5 : série des prix à appliquer aux travaux pénitentiaires, 1864.

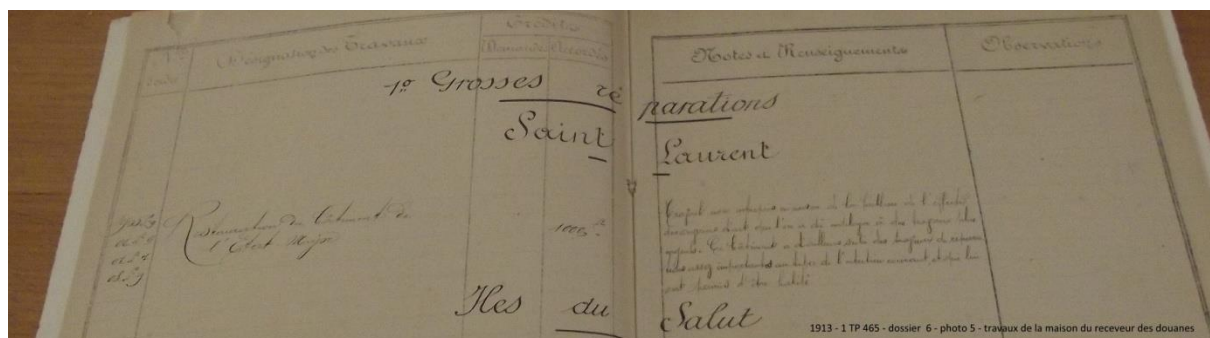
⁶² ANOM H 2081 (photos 16 et 17) : matricule des immeubles de l'Administration pénitentiaire. Demande de cession gratuite au service local à Saint-Laurent pour l'installation du service des Douanes, 18 septembre 1902.

⁶³ ANOM H 2081 (photo 10) : matricule des immeubles de l'Administration pénitentiaire. Plan de l'emplacement de la Nouvelle Douane, 1902.



1902 - H 2081 - photo 10 - plan de l'emplacement de la Nouvelle Douane

En 1913, la restauration du bâtiment du receveur des douanes, encore appelé bâtiment de l'Etat-major est estimée à 1000 francs mais les projets ne peuvent aboutir à cause de la faiblesse des effectifs des ouvriers d'art.⁶⁴



1913 - 1 TP 465 - dossier 6 - photo 5 - travaux de la maison du receveur des douanes

⁶⁴ ANOM 1 TP 465, dossier 6 (photo 5) : travaux à effectuer sur la maison de l'Etat-major, 1913.

Caroline Carlon

Par chance, le logement reste habitable avec quelques réparations. Dans ce même dossier, un plan sur calque nous apprend que des travaux ont été prévus dans ce quartier afin de démolir tous les bâtiments de l'État-major et d'en construire de nouveaux.⁶⁵



D'ailleurs, à l'heure actuelle, seule subsiste la maison du receveur des douanes, unique vestige d'un ensemble de six maisons.

Actuellement, la maison dite « du receveur des Douanes », propriété de la commune, délabrée et ayant servi de logis aux sans-abris, fait l'objet d'un projet de réhabilitation. Elle est située à l'intersection du boulevard Malouet et du boulevard Franklin Roosevelt.

Des requêtes supplémentaires ont été adressées au musée des Douanes à Bordeaux et au service des archives des Douanes ainsi que du ministère de l'Economie et des Finances mais aucune de ces administrations n'a été en mesure de me fournir de plans plus clairs.

⁶⁵ ANOM 1 TP 465, dossier 6 (photos 3 et 4) : plan des travaux à effectuer à SLM, 1913.